

CABRI - AGGLOMERATION DE SAINT BRIEUC

**CONSEIL D'AGGLOMERATION
SEANCE DU 26 Juin 2008**

Délibération DB 82- 2008

L'an deux mille huit, le vingt six juin à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence du Président Monsieur Michel LESAGE.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jérôme KERHARDY.

MEMBRES PRESENTS :

HILLION	D. BOULAIRE, D. LE MEUR, JF. PHILIPPE, S. HAMON,
LA MEAUGON	A. BOTHOREL, A. PORTANGUEN
LANGUEUX	M. LESAGE, AM. LE MAOULT, J. BELLEC, S. GUIGNARD
PLEDRAN	M. RAOULT, JC. ROUILLE, M. LOPIN, JM. MOUNIER
PLERIN	R. PEDRON, P. FAISANT, JL. COLAS, J. KERHARDY
PLOUFRAGAN	R. MOULIN, A. QUELEN, C.ORAIN, A. MAHE, F. LE MENEZ, P. DUVAL
PORDIC	G. GASPAILLARD, J. CARE, Y. BRIAND, S. EVEN
SAINT-BRIEUC	B. JONCOUR, A. CADEC, MC. DIOURON, B. BLEVIN, O. RAULT, G. BLEGEAN, J. LE GAGNE, E. SEITE, H. ALIPOUR, E. BOT, M. COTTRET, B. LE GONIDEC, G. ROBERT, N. LEBRETON, Y. DREVES, JG. LE BERE, M. BOIVIN, M. HUBERT, P. BOURQUARD
SAINT-DONAN	L. KERBOEUF, L. BIDAULT
SAINT-JULIEN	C. BLANCHARD, J. LE BORGNE
TREGUEUX	J. BASSET, MA. JAFFRELOT, Y. BENMESSAOUD, D. JEGOU
TREMELOIR	D. CHARLES, J. LE POTTIER
TREMUSON	G. LE GALL, M. HAMEURY
YFFINIAC	M. HINAULT, JY. LANOE, V. LAUTREDOU, J. CABARET

MEMBRES EXCUSES :

HILLION	Y. DORE,
LANGUEUX	J. AUDRAIN
PLEDRAN	S. BRIEND
PLERIN	R. KERDRAON, P. QUEMERE
PORDIC	M. NOULLEZ, F. LOZACH, M. CHEVE
SAINT BRIEUC	A. CROCHET, B. LE RUN, JJ FUAN
TREGUEUX	A. JOUAN,
YFFINIAC	M. BALLAY

MEMBRES ABSENTS

PLERIN	G. LE ROUX
SAINT BRIEUC	P. DELOURME

Nombre de conseillers en exercice : 68
 Nombre de présents : 63
 Nombre de votants : 63

CABRI - AGGLOMERATION DE SAINT-BRIEUC

CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du jeudi 26 juin 2008

Délibération DB82-2008

Rapporteur : Monsieur Gilbert GASPAILLARD

Objet : Commune d'Yffiniac - Parc d'activités de la Bourdinière - Vente de terrain à la SAS SARPIC

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur Julien RAYMOND, Président Directeur Général de la SAS SARPIC au chiffre d'affaires de 5 400 K€/HT en 2006 (4 200 K€/HT en 2005), a confirmé son intention de se porter acquéreur d'un terrain sur le parc d'activités de La Bourdinière à Yffiniac au prix de 10 € HT/m². La surface approximative de ce terrain ci-après désigné est de 9 000 m² environ (à confirmer par bornage) :

COMMUNE	PARCELLES	SURFACE en m ²
YFFINIAC	50	940
	51	5 780
	52	370
	53	204
	35p	130
	37	12
	47	919
	49	622
TOTAL		8 977

La SAS SARPIC est une entreprise qui emploie à ce jour 50 personnes. Son domaine d'activité concerne les revêtements durs (carrelage, faïence, bardages, chapes), les revêtements souples (PVC, moquettes, linoléum, dalles et parquets) ainsi que la peinture (intérieure, extérieure, nettoyage de façades et ravalements).

Cette entreprise est aujourd'hui située 31 Chemin Noë à LANGUEUX dans des locaux qui s'avèrent aujourd'hui inadaptés et insuffisants. Ce projet permettra la relocalisation de l'entreprise et comprendra, dans un premier temps :

- un bâtiment de stockage couvert de 1 000 m²,
- des bureaux de 300 m²,
- ainsi qu'un espace de stockage extérieurs et un espace de stationnement d'une trentaine de véhicules.

L'entreprise souhaiterait s'installer dans ces nouveaux locaux en novembre 2009.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose donc de délibérer dans les termes suivants.

- De confier la rédaction des actes de vente correspondants à l'Etude notariale LE PERSON, notaires à Yffiniac, désigné notaires de la CABRI-Agglomération de Saint-Brieuc dans cette opération, l'entreprise sus-indiquée demeurant libre d'associer à cette Etude de Notaires, le notaire de son choix, les honoraires étant intégralement à sa charge ;
- D'imputer la recette à l'article 7015 « Ventes de terrains » au Budget Annexe des Zones d'Activités Economiques de la CABRI-Agglomération de Saint-Brieuc.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°594-2004 du 16 décembre 2004 ;

Vu l'avis du Service des Domaines du 29 avril 2008 ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Développement Economique le 05 juin 2008 ;

Le Bureau saisi le 12 juin 2008 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Par :

Présents : 63	Pouvoirs : 0	Total : 63	Exprimés : 63
Voix Pour : 63	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

DECIDE :

- De vendre à Monsieur Julien RAYMOND représentant la SAS SARPIC un terrain situé sur le parc d'activités de La Bourdinière (YFFINIAC) pour une surface totale approximative 9 000 m² au prix de 10 € HT/m², soit une recette estimée de 90 000 € HT (107 640 € TTC) ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte définitif et tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision ;
- De confier la rédaction des actes de vente correspondants à l'Etude notariale LE PERSON, notaires à Yffiniac, désigné notaires de la CABRI-Agglomération de Saint-Brieuc dans cette opération, l'entreprise sus-indiquée demeurant libre d'associer à cette Etude de Notaires, le notaire de son choix, les honoraires étant intégralement à sa charge ;
- D'imputer la recette à l'article 7015 « Ventes de terrains » au Budget Annexe des Zones d'Activités Economiques de la CABRI-Agglomération de Saint-Brieuc.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

04 JUL. 2008

Et de l'affichage effectué le
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Jean-Paul HUBRY



Michel LESAGE